

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par  
M. Ciotti et M. Fillon

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi vise à redessiner la carte des régions en France, en prévoyant 14 nouvelles régions au lieu de 22 aujourd'hui.

Une telle réorganisation du territoire ne peut s'effectuer dans la précipitation. En effet, une réforme de cette ampleur exige une concertation de l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par nos concitoyens, ainsi qu'une étude approfondie des conséquences financières, géographique et démographiques. Le fait régional ne peut pas s'imposer, il est le résultat d'une volonté de vivre ensemble sur la base d'un projet commun.

En outre, dans un souci de cohérence, il aurait fallu, avant de procéder à la redéfinition de la carte régionale, légiférer sur la question de la répartition et de la clarification des compétences entre les différents échelons.

Ainsi, le présent amendement propose de supprimer l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.